RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU 2 SUCCESS

Au capital de 100 Euros

[redacted]

903 359 438 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le 01/10/2023 à 15 heures, est présent au siège de la société, le soussigné:
Soufiane EL HAZIBI, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] célibataire, demeurant au [redacted] associé unique de la société, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur Soufiane EL HAZIBI, associé unique, décide de transférer le siège social de :
[redacted] ; à
[redacted] ; à compter du 01 Octobre 2023.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :
" Article 4 - SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé au : **6 Place Wilson 31000 Toulouse.**"

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

DEUXIEME DECISION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les modalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30 minutes.
De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 3 exemplaires originaux, signés par l'associé unique.

Fait à Toulouse, le 01/10/2023.
Signature de l'intervenant [redacted]